Extrait de l'ouvrage :
L'Europe et la lutte contre la piraterie maritime
Sous la dir. de Constance Chevallier-Govers et Catherine Schneider
EAN : 978-2-233-00767-4
éditions A.Pedone 2015

EUROPOL ET LA LUTTE CONTRE LA PIRATERIE MARITIME

MICHEL QUILLÉ
Directeur adjoint d'EUROPOL

EUROPOL EN GÉNÉRAL

- Europol est l'Office européen de police, soutien aux autorités compétentes des Etats membres de l'UE dans leurs enquêtes criminelles.
- Il ne dispose pas de pouvoir exécutif mais offre un soutien analytique et stratégique aux enquêteurs nationaux.
- Pour cela Europol dispose de :
  - 800 personnes dont 100 analystes (meilleurs spécialistes européens dans leurs domaines) et
  - un réseau de 150 officiers de liaison des Etats membres et d'une trentaine de pays tiers et organisations internationales avec lesquels il existe des accords de coopérations.
  - Europol a créé des bases de données criminelles spécialisées (Fichiers d'analyse / Point focal), nourris par des contributions des Etats membres et des partenaires.
- Europol est compétent pour l'ensemble des secteurs du **crime organisé** (trafic de drogues, crimes financiers, cybercriminalité (EC3), trafic d'êtres humains etc.) et du terrorisme.

I. ACTIVITÉS LIÉES À LA PIRATERIE MARITIME À EUROPOL

A. Collecte du renseignement : Fichier d'analyse PIRATERIE (PIRACY)

- En janvier 2010 Europol a ouvert un fichier d'analyse dédié à la piraterie maritime.
- Il s'agit de collecter le renseignement et de procéder à l'analyse criminelle. Des vérifications croisées sont faites avec d'autres bases de données thématiques, en particulier celles liées au crime financier et au terrorisme.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France
tel : + 33 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info